



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni le 1^{er} octobre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 47 jusqu'à 18h30, puis 48 jusqu'à 19h, puis 47
Votants : 50 jusqu'à 18h30 puis 52
Secrétaire de séance : Jean-Luc EVENNOU

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (départ à 19h), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h30), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Franck CHAPOULIE (MELLAC), Michel FORGET (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE)
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Jean-François LE MAT (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pou voir à Danièle KHA (QUIMPERLE) à compter de 19h

DCC2020-141

VIE COURANTE
12- ENFANCE

ALSH : approbation de la convention relative à l'achat de matériel de restauration dans le cadre de fourniture de repas par la commune de Scaër (annexe)

La commune de Scaër, par le biais de convention de partenariat, fournit une prestation de repas à Quimperlé Communauté pour les ALSH communautaires, ainsi qu'à 4 communes finistériennes pour leurs groupes scolaires. Cette collaboration nécessite un certain nombre d'acquisitions pour le fonctionnement de ce service et, en 2020, du matériel supplémentaire doit être acquis afin de poursuivre ces livraisons :

- Matériel de transport (bacs inox, couvercles, joints) pour 1 500 €
- Moteur de portes chauffantes pour 700 €

Rapportée au poids respectif de chacun des 5 partenaires dans le volume global de repas livrés, la contribution de Quimperlé Communauté est appelée à hauteur de 618 €, comme stipulé dans la convention annexée en pièce jointe.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la convention relative à l'achat de matériel de restauration dans le cadre de fourniture de repas par la commune de Scaër.
- AUTORISER le Président à signer ladite convention

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la convention relative à l'achat de matériel de restauration dans le cadre de fourniture de repas par la commune de Scaër.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC





**CONVENTION RELATIVE A L'ACHAT DE MATERIEL DE RESTAURATION
DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DE REPAS**

ENTRE

La commune de SCAËR représentée par M. Jean-Yves LE GOFF, Maire, autorisé par délibération du conseil municipal du 25 mai 2020

ET

La commune de LAZ représentée par Mme Annick BARRÉ, Maire, autorisée par délibération du Conseil municipal du ;

La commune de LEUHAN représentée par M. Michel LE ROUX, Maire, autorisé par délibération du Conseil municipal du ;

La commune de SAINT GOAZEC représentée par M. Stéphane GUILLOU, Maire, autorisé par délibération du Conseil municipal du ;

Quimperlé Communauté représentée par Sébastien MIOSSEC, Président, autorisé par délibération du Conseil Communautaire du

ETANT PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

La Commune de Scaër, par le biais de conventions de partenariat, fournit une prestation de repas pour les communes de LEUHAN, SAINT-GOAZEC et LAZ pour leurs écoles et QUIMPERLE COMMUNAUTE pour ses ALSH.

Cette collaboration nécessite un certain nombre d'acquisitions pour le fonctionnement de ce service, compensé financièrement au titre des conventions, mais l'année 2020 obligera la commune à investir dans du matériel supplémentaire pour pouvoir assurer les livraisons, à savoir :

- Matériel de transport (bacs inox, couvercles, joints) : 1 500 €
- Moteur de portes chauffantes : 700 €

La Commune a sollicité les partenaires, qui acceptent de partager les frais d'acquisition.

CECI EXPOSÉ IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de la convention

L'objet de la présente convention est de répartir le coût d'acquisition nécessaire à l'acquisition du matériel de restauration pour la fourniture des repas.

Article 2 – Répartition du coût

Le coût entre les différentes communes est réparti comme suit :

	en €
Scaër	440
Leuhan	346
Laz	381
St Goazec	415
Quimperlé Communauté	618
TOTAL	2200

La commune de SCAER qui est l'acheteur adressera un titre de recettes à chaque commune équivalent à la somme indiquée plus haut.

Article 3 – Fin de la convention

La présente convention prend fin avec le paiement de l'intégralité des sommes concernées à la commune de SCAER.

A SCAER, le

Pour la commune de SCAER,
M. Jean-Yves LE GOFF, Maire,

Pour la commune de LAZ,
Mme Annick BARRÉ, Maire

Pour la commune de LEUHAN,
M. Michel LE ROUX Maire,

Pour la commune de SAINT GOAZEC,
M. Stéphane GUILLOU Maire,

Pour Quimperlé Communauté,
Sébastien MIOSSEC, Président,

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900694-20201001-2020_141-DE

PROJET